

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes - N° 149 - 28 janvier 2010

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es.

Vous pouvez aussi lire ce Courrier sur : <http://www.mmf-france.fr/courriers.htm>

SOMMAIRE

- 1 - Rassemblements pour soutenir le maintien des centres IVG et contre les fermetures d'hôpitaux
 - 2 - Le 6 février, le Collectif « pas de bébés à la consigne » fait son carnaval !
 - 3 - Pétition pour la suppression du ministère de l'identité nationale
 - 4 - Agenda militant féministe
 - 5 - Menace sur la maternité et le CIVG de Saint-Antoine à Paris ! Réunion publique
 - 6 - Meeting féministe d'interpellation des partis politiques de gauche - CNDF
 - 7 - Appel à contribution financière pour la participation de Chérifa Keddar (Dkaizairouna-Algérie) à la Commission du Statut des Femmes à l'ONU
 - 8 - Sexualité, contraception, avortement : un droit, mon choix, notre liberté
 - 9 - L'IGAS ne publie pas son rapport sur l'application de la loi sur l'IVG, pourquoi ? - Communiqué MFPP
 - 10 - Une IVG médicamenteuse sur six est réalisée en ville - Renée Carton - Quotidien.com
 - 11 - Un décès en couches sur deux pourrait être évité - Sandrine Cabut
 - 12 - Campagne contre la double violence envers les femmes immigrées - Cimade
 - 13 - Femmes afghanes, un échec partagé - Carol Mann
 - 14 - La main tendue du Président Karzaï aux talibans inquiète les associations de femmes - L'Express.fr
 - 15 - la Résolution de Kaboul
 - 16 - Appel pour la liberté et l'égalité des sexes en Iran
 - 17 - Victoire sur la lesbophobie à Epinay sous Sénart - Coordination Lesbienne en France
 - 18 - Séminaire : Le Pouvoir a-t-il un sexe ?
 - 19 - Séminaire Sexe et genre : Christine Deltrez - Institut Emilie du Chatelet
-

ACTIONS

1 - Rassemblements pour soutenir le maintien des centres IVG et contre les fermetures d'hôpitaux :

- 8 mars : Rassemblement devant l'AP-HP, avenue Victoria
- Samedi 27 mars 2010 de 14h à 18h à la Maternité des Bluets, 4 rue Lasson
- Jeudi 18 février à 20h à la Mairie du 12^{ème} pour le maintien de la Maternité Niveau 2 à l'Hôpital Saint-Antoine

2 - Le 6 février, le Collectif « pas de bébés à la consigne » fait son carnaval !

<http://www.pasdebebesaconsigne.com>

Samedi 6 février à 14h30

le Collectif fait son carnaval

Départ : face à la Mairie du 12^{ème}, avenue Daumesnil

Défilé le long de la coulée verte pour terminer à la Bastille.

Depuis le printemps 2009, le collectif défend l'amélioration et le développement des modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants et s'oppose aux différentes mesures qui convergent vers une dégradation des dispositifs existants : modifications envisagées du décret relatif aux établissements et services d'accueil, expérimentation des jardins d'éveil, application de la directive européenne «services, modification des conditions d'agrément et projet de maisons assistantes maternelles... ». Par la mobilisation, le Collectif a réussi à ralentir certaines mesures ! Ensemble, continuons en 2010 pour empêcher leur application !

- Les actions du collectif ont permis jusqu'ici de repousser la publication des modifications du décret d'accueil collectif des jeunes enfants (qui prévoient notamment la baisse de 50 à 40 % des professionnels les plus qualifiés et l'augmentation de l'accueil en surnombre des enfants de 10 % à 0 %). Mais ce décret reste suspendu comme une épée de Damoclès et risque d'être présenté lors d'un prochain conseil d'administration de la Cnaf.
- Le gouvernement s'apprête à transposer la directive européenne «services » (ex Bolkenstein) dans le droit français ce qui inclura le secteur d'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel. Cela ouvrirait la porte à la déréglementation totale de l'accueil collectif : le Collectif demande donc l'exclusion de ces modes d'accueil de la directive. (Cf. l'argumentaire sur le site du Collectif).
- A l'initiative des sénateurs, un nouveau projet de loi «création des maisons des assistantes maternelles est à l'étude et passera au Sénat mi-janvier. Ce projet réitère la volonté de développer des «crèches low cost», c'est-à-dire des petites structures collectives, sans normes de fonctionnement et d'encadrement suffisantes. Le collectif demande que cette proposition de loi soit retirée. Un argumentaire développé se trouve sur le site.
- Dans l'Education, les suppressions massives de postes d'enseignants se sont traduites ces dernières années par une chute drastique de la scolarisation des moins de 3 ans (35 % en 2000, 18 % en 2009). A l'heure où s'élaborent les cartes scolaires dans les départements, dans un contexte de nouvelles suppressions de postes (16000) pour la rentrée 2010, la maternelle ne doit pas faire les frais des coupes budgétaires. Nous exigeons le rétablissement des postes supprimés dans l'éducation et les garanties d'une amélioration des conditions de scolarisation. Continuons ensemble à défendre la qualité d'accueil et de scolarisation des jeunes enfants !

3 - Pétition pour la suppression du ministère de l'identité nationale

<http://www.pourlasuppressionduministeredelidentitenationale.org>

MOBILISATIONS

4 - Agenda militant féminist

- Réunion de préparation du meeting féministe (voir plus loin) : jeudi 4 février à 18h30 à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'eau. Toutes les associations sont invitées à y participer
- Réunion de préparation du 8 mars unitaire : mardi 9 février, 18h30, Bourse du travail, salle Jean Jaurès
- Réunion Collectif pour l'organisation de la Marche Mondiale des Femmes 2010 : jeudi 18 février, 18h30, Bourse du travail
- Réunion Collectif pour l'organisation de la MMF 2010 : jeudi 18 mars, 18h30, Bourse du travail
- Réunion nationale MMF 2010 : samedi 27 mars, 10h - 19h, local SNUIpp FSU, rue Cabanis, métro glacière

5 - Menace sur la maternité et le CIVG de Saint-Antoine à Paris ! Réunion publique

Jeudi 18 février à 20h à la Mairie du 12e, Salle des fêtes, 1^{er} étage.

Suite à la fermeture en catimini du Centre IVG Tenon en juillet dernier, la Direction de l'hôpital nous annonçait que les femmes en attente d'IVG dans l'Est Parisien seraient désormais dirigées vers Saint Antoine ou Trousseau... Mais la casse continue ! le centre IVG ainsi que la maternité et le service de gynécologie de Saint Antoine sont à leur tour menacés de fermeture ! Pour le gouvernement et l'administration hospitalière, il s'agit de rentabiliser l'hôpital par des regroupements de structures qui - sous couvert d'efficacité - se traduisent par autant de restrictions budgétaires, d'économies de moyens et de personnel, au détriment de notre santé. Cette gestion libérale touche de plein fouet les Centres de planning et d'IVG des hôpitaux publics considérés comme non rentables ! Le Collectif unitaire 20^{ème} pour la réouverture du CIVG Tenon interviendra lors de cette réunion publique pour exprimer sa solidarité avec le collectif Saint Antoine

6 - Meeting féministe d'interpellation des partis politiques de gauche - CNDF

A l'occasion des élections régionales, le Collectif National pour les Droits des Femmes et plusieurs associations féministes ayant participé à la manifestation du 17 octobre dernier interpellent les partis politiques de gauche à l'occasion des élections régionales lors d'un meeting le mercredi 17 février 2010 à 18h30 à Paris.

Alors que les droits des femmes sont en recul dans de nombreux domaines (accès à l'IVG, emploi, retraites, laïcité...), les associations féministes interpellent les partis de gauche sur leurs projets pour les régionales. Ce meeting sera l'occasion de présenter aux partis politiques les revendications des associations en matière d'égalité femmes-hommes et leurs propositions relatives aux violences faites aux femmes. Alors que les régions assument de plus en plus de missions, leur rôle dans la construction d'une société où les droits des femmes sont respectés est essentiel. Violences, droit à l'avortement et à la contraception, éducation à l'égalité, citoyenneté, droits des femmes migrantes ou encore précarité sociale : les représentantes des partis politiques de gauche viendront répondre aux organisations féministes et présenter leurs engagements sur ces sujets. Participeront à ce meeting : le Parti socialiste, le Parti communiste, les Verts (à confirmer), le Nouveau Parti Anticapitaliste, le Parti de gauche...

Réservez votre soirée et faites circuler l'information ! Si votre association souhaite participer à cet événement, envoyez un mail à colcadac@club-internet.fr

7 - Appel à contribution financière : Réunir les fonds nécessaires à la participation de Chérifa Keddar (Dkaizairouna-Algérie) à la Commission du Statut des Femmes à l'ONU Transformée cette année en « Pékin + 15 », cette commission se réunira du lundi 1 mars au vendredi 12 mars 2010, et sera précédée d'une réunion des ONG les 27 et 28 février. Cette année, les enjeux sont encore plus importants car les intégrismes religieux se servent des tribunes internationales pour remettre en cause le principe d'égalité entre hommes et femmes. La participation à ces rencontres internationales d'une femme comme Chérifa Keddar, algérienne, présidente de l'association des victimes du terrorisme et militante de l'universalité des droits est essentielle car elle pourra témoigner des ravages de l'obscurantisme, dans son pays et dans le monde, des attaques contre les droits et la dignité des femmes, sous couvert de respect de traditions, de coutumes ou de pratiques religieuses. Il est donc indispensable de réaffirmer que la liberté de conscience, droit humain fondamental, a pour corollaire immédiat la neutralité des Etats par rapport aux options philosophiques ou aux croyances des personnes.

Il est nécessaire d'être nombreuses à réaffirmer « que certaines pratiques et contraintes traditionnelles ou religieuses limitent la reconnaissance de la pleine capacité des femmes, de leurs droits et de la réalisation effective de l'égalité en droits, devoirs et dignité des femmes et des hommes. L'interdiction pure et simple des humiliations, discriminations ou violences, subies

ou « choisies » par les femmes, à l'encontre des femmes, y compris au nom de religions ou de coutumes, doit être affirmée par tous les gouvernements et les Etats signataires de la Déclaration Universelle des Droits Humains, de la CEDAW, du Protocole de Palerme, et de la Plateforme d'Action de Pékin. Les objectifs du millénaire rappellent que les difficultés rencontrées par les femmes se transmettent aux générations qui suivent et qu'il faut les éradiquer Nous observons en France, comme dans tous les pays du monde, des attaques contre les droits et la dignité des femmes, sous couvert de respect de traditions, de coutumes ou de pratiques religieuses. Il est donc indispensable de réaffirmer que la liberté de conscience, droit humain fondamental, a pour corollaire immédiat la neutralité des Etats par rapport aux options philosophiques ou aux croyances des personnes. Les unes et les autres doivent rester dans le domaine de l'intime. Les afficher, les imposer peut heurter les convictions d'autres »¹

C'est pourquoi le Forum Femmes Méditerranée lance une souscription pour réunir les fonds nécessaires à la participation de cette militante à cette rencontre internationale. Les chèques libellés au nom du FFM (avec au verso du chèque la mention « Pour Chérifa à l'ONU » doivent nous parvenir à l'adresse suivante FFM, 74 rue Longue des Capucins 13001 Marseille.

Nous comptons sur votre soutien.

TEXTES

8 - Sexualité, contraception, avortement : un droit, mon choix, notre liberté - ANCIC - CADAC - MFPP

Pour la troisième année consécutive, la campagne d'information sur les questions de sexualité, la contraception et l'avortement est lancée par le Conseil Régional Île de France et soutenue par l'ANCIC, la CADAC et le MFPP qui ont contribué à son élaboration. Les associations saluent la détermination de la Région. La plateforme téléphonique d'information assurée par le MFPP constitue le support de la campagne et fonctionnera de 9h30 à 19h pour répondre aux demandes d'informations et questionnements des Franciliennes et Franciliens.

Les associations constatent toujours et attirent l'attention sur l'insuffisance des actions d'éducation à la sexualité, qui doivent absolument prendre en compte les comportements sexistes entre les jeunes. Elles continueront, avec l'appui de Conseil Régional, à mener des actions sur ce champ ainsi que d'autres visant à permettre un meilleur accès à l'IVG, dans un contexte de régression généralisée de l'accès aux soins de proximité.

Cette campagne se déroule en effet, dans un contexte marqué par des atteintes graves à l'obligation d'offre de soins en matière d'avortement dans les hôpitaux publics et à la dégradation des conditions d'accès, d'accueil, et des soins qui en découlent : fermeture de CIVG dans toute l'Île de France, absorption dans d'autres services, réduction des effectifs, disparition de consultations, délais de plus en plus longs pour les RV qui atteignent 3 à 4 semaines pour nombre d'hôpitaux.

Faut-il rappeler que les droits en santé sexuelle et reproductive des femmes font partie des droits fondamentaux reconnus internationalement et ratifiés par la France. Pour les appliquer, il faut pouvoir parler de sexualité sans tabou, permettre une information précise sur les différents contraceptifs, et laisser les jeunes filles et les femmes choisir leur contraception, garantir l'accès à l'avortement de celles qui ne désirent pas poursuivre leur grossesse.

L'ensemble des 3 associations espère que le Conseil Régional issu des prochaines élections poursuivra son implication dans ce combat, non démentie durant ces 6 années et que d'autres Conseils régionaux développeront des initiatives similaires.

9 - L'IGAS ne publie pas son rapport sur l'application de la loi sur l'IVG, pourquoi ? -

Communiqué MFPF

Le Mouvement Français pour le Planning Familial, a été sollicité fin 2008 par l'IGAS dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux de l'application de la loi de 2001. Il a reçu longuement les deux enquêtrices Mme Claire Aubin et Mme Danielle Jourdain-Menninger et leur a fourni des données précises quantitatives et qualitatives sur la contraception et l'IVG au niveau national et départemental, en particulier sur les évolutions constatées.

Aujourd'hui plus de d'un an après, le Planning Familial s'étonne que le rapport concernant cette enquête ne soit toujours pas publié, qu'aucune conclusion ne soit rendue publique alors que l'application de cette loi dans le contexte des restructurations hospitalières, de l'application de la T2A et de la mise en oeuvre anticipée de la loi HPST, rend l'accès des femmes à l'avortement de plus en plus fragilisé.

La publication de l'enquête de la DRESS sur les conditions de pratiques des IVG concernant un échantillon restreint d'établissements pendant la période avril-juin 2007 ne saurait suffire. Le Planning Familial demande donc l'accès aux données du rapport de l'IGAS de toute urgence afin que soit établi l'état des lieux concernant les CIVG, et que l'information au public, délivrée par les permanences téléphoniques soit adaptée.

10 - Une IVG médicamenteuse sur six est réalisée en ville - Renée Carton - Quotidien.com

Le nombre d'IVG est stable, en France, au-dessus de 200 000 par an. La moitié sont médicamenteuses, prises en charge en ville dans un cas sur six. À l'hôpital, les IVG sont surtout réalisées dans le secteur public et dans les gros établissements.

La grande majorité des interruptions volontaires de grossesse (dont le nombre est évalué à 213 380 en métropole en 2007) sont réalisées dans un établissement de santé (91 %), indique la DREES (ministères de la Santé, du Travail et du Budget), qui publie deux études sur le sujet (« Études et résultats », n° 712 et 713). Mais la moitié des IVG sont médicamenteuses et, depuis que ces dernières sont autorisées en ville (2004), on observe un report progressif de l'hôpital vers les cabinets libéraux. En 2005, ils prenaient en charge moins d'une IVG médicamenteuse sur dix, en 2007, c'est une sur six. Et ces IVG médicamenteuses faites en ville représentent près de 9 % du total des IVG de 2007.

Ce sont surtout les gynécologues qui pratiquent ces interruptions de grossesse (77 %) et, le plus souvent (sept sur dix), ils en réalisent aussi parallèlement à l'hôpital. Les médecins de ville, qui font des IVG médicamenteuses, doivent avoir passé convention avec un établissement de santé. Parmi eux, plus d'un quart (29 %) réalisent les IVG exclusivement dans leur cabinet. Leurs motivations pour ce faire : aider les femmes, faciliter leur accès à l'avortement et réduire les délais.

Au total, d'après une enquête qui a exploité 1 259 questionnaires praticiens, les IVG réalisées en 2007 en ville ou à l'hôpital ont fait intervenir 3 100 gynécologues, essentiellement des gynéco-obstétriciens, 690 généralistes, 1 600 sages-femmes et 2 200 anesthésistes-réanimateurs. Chaque professionnel (hors anesthésistes) a pris en charge 13,8 IVG en un mois à l'hôpital ou en clinique, 4,7 dans un autre établissement de santé (PMI, centre de planification, etc.) et 3,3 en cabinet de ville.

Désengagement du privé : Dans les cabinets de ville, 75 % des médecins pratiquent en moyenne moins de 5 IVG par mois et seulement 4 % en font plus de 15. En établissement de santé, les proportions sont bien sûr différentes : si 32 % réalisent en moyenne moins de 5 IVG par mois, 41 % en effectuent entre 5 et 15 et 27 % plus de 15.

En ce qui concerne les établissements de santé, la DREES constate que le désengagement du secteur privé se poursuit, l'hôpital public prenant en charge les trois quarts des IVG, contre 60 % en 1990 et 67 % en 2001. Malgré des revalorisations, qualifiées de « substantielles », des forfaits

IVG en 2008 et 2009, l'activité reste déficitaire, et nombre de petits établissements l'ont abandonnée. Au total, 624 établissements faisaient des IVG en 2007, contre 729 en 2000. Quant au délai de prise en charge, il est en moyenne d'une semaine. Les IVG tardives (entre 10 et 12 semaines de grossesse) restent peu fréquentes (3 %) et 9 établissements sur 10 assurent pouvoir les prendre en charge.

11 - Un décès en couches sur deux pourrait être évité - Sandrine Cabut

Selon une enquête nationale, la proportion est plus élevée en région parisienne et dans les Dom-Tom. Mourir en donnant la vie est inacceptable. Certes, cette éventualité devient rare en France : actuellement, chaque année, entre 70 et 75 femmes meurent pendant la grossesse ou des suites de l'accouchement, alors que plus de 830.000 naissances sont recensées. Mais près de la moitié de ces décès pourrait être évitée, selon une vaste enquête publiée ce mardi dans Le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH). «Ces 40 morts maternelles par an procurent le vertige et sont à l'évidence inacceptables. Elles requièrent des mesures fortes là où ces situations sont les plus pressantes», écrit dans son éditorial le Pr Gilles Crépin, gynécologue obstétricien et membre de l'Académie nationale de médecine, qui précise que les issues fatales sont «le plus souvent liées à des mesures thérapeutiques inappropriées».

Préoccupant, le constat n'est pas totalement nouveau. La mortalité maternelle, qui est définie précisément par le décès d'une femme pendant sa grossesse ou dans un délai de 42 jours après son terme, est surveillée depuis 1996 en France. En 2006, un rapport portant sur la période 1996-2001 déplorait déjà une proportion trop importante (51,6 %) de morts évitables.

Avec un taux de mortalité de 7,5 femmes pour 100.000 naissances vivantes, la France se situait alors dans le dernier tiers du classement pour les pays d'Europe. L'enquête publiée mardi dans le BEH retrouve quasiment la même proportion de décès évitables pour la période 2001-2006, même si le nombre total de morts maternelles tend à la baisse. Marie-Hélène Bouvier-Colle et son équipe (unité Inserm 953) ont examiné à la loupe les données issues de plusieurs sources : celles de l'état civil, celles des causes médicales de décès recensées par l'unité CépiDc de l'Inserm, et les dossiers obstétricaux recueillis par leur unité de recherche. Globalement, entre 2001 et 2006, le nombre estimé de décès maternels a varié entre 66 et 98 cas par an. L'enquête montre surtout que les femmes sont loin d'être égales devant le risque de mourir en couches. «Le risque de mort maternelle est trois fois plus élevé à 35-39 ans qu'à 20-24 ans, et demeure supérieur chez les femmes d'origine étrangère», constatent d'abord les chercheuses. Les causes obstétricales directes, à commencer par les hémorragies (25 % des cas), mais aussi les embolies amniotiques, ou encore les complications d'une hypertension sont les plus fréquentes. Elles sont retrouvées dans sept cas sur dix. C'est dans ce groupe que la plus grande proportion des décès pourrait être prévenue, selon les experts. Les causes indirectes telles les attaques cérébrales, les maladies cardiaques ou les cancers comptent pour moins d'un tiers des cas.

La césarienne multiplie les risques : « Notre étude montre également que 60 à 70 % des femmes décédées avaient subi une césarienne, relève Marie-Hélène Bouvier-Colle. Chez les femmes sans facteur de risque, cette intervention multiple par trois le risque de mortalité par rapport à un accouchement par voie basse, ce qui devrait faire réfléchir davantage à ses indications. » Les épidémiologistes mettent aussi en évidence de grandes disparités régionales. Même en tenant compte de l'âge des femmes et d'autres facteurs de risque comme la nationalité, le taux de mortalité maternelle est significativement plus élevé en Île-de-France et surtout dans les Dom-Tom. Le taux d'hémorragie est ainsi multiplié par 1,7 en Île-de-France, et par 4,3 dans les Dom-Tom. Pour les auteurs, c'est la question de la qualité des soins dans ces zones qui est posée. Ainsi, en Île-de-France, les soins ont été jugés «non optimaux» dans 75 % des décès, bien plus souvent que dans les autres régions métropolitaines (60 %). Défaut de surveillance, traitement trop tardif,

dosage inadéquat... Les erreurs sont évidentes dans certains dossiers ; un rapport plus complet sur ces questions a d'ailleurs été remis au ministère de la Santé.

Pour le Dr Jean Marty, secrétaire général du Syngof (Syndicat national des gynéco-obstétriciens de France), ces «mauvais résultats» sont dus en partie à la baisse du nombre de praticiens libéraux pratiquant des accouchements dans des établissements privés : 2.400 en 2000, 1.200 en 2008. « Je ne veux pas soulever une polémique, mais incontestablement, l'expérience qui existait dans les maternités privées n'a pas été transférée vers les hôpitaux publics, estime ce praticien. Des établissements, en particulier en région parisienne, ont été amenés à recruter des professionnels qui n'ont pas été formés au même niveau d'exigence et de sécurité.» Depuis quelques mois, de plus en plus d'obstétriciens libéraux accouchent sous réquisition, pour protester contre le coût prohibitif de leurs assurances et l'insécurité juridique de leur profession. Selon le Dr Marty, une proposition de loi devrait être présentée au Sénat dans les prochains jours.

La Cimade Ile de France, préoccupée par la situation des femmes étrangères victimes de violences qu'elle accompagne depuis plusieurs années, travaille actuellement au lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion et des pouvoirs publics sur la thématique de la « double violence » vécue en tant que femmes et en tant qu'étrangères. Qu'elles soient victimes de violences conjugales, de mariages forcés, d'excision, d'esclavage moderne, de traite, ou de persécutions liées au genre, le fait qu'elles soient étrangères fait parfois obstacle à la reconnaissance de leurs droits fondamentaux. Dès lors cette violence institutionnelle prolonge les violences vécues en tant que femmes.

Ce phénomène de « double violence » reste largement ignoré par l'opinion publique mais, plus inquiétant encore, par les institutions qui sont amenées à les «rencontrer». Il nous paraît donc urgent de rendre visibles ces situations afin que les pratiques évoluent et que les dispositifs législatifs existants soient améliorés.

12 - Campagne contre la double violence envers les femmes immigrées - Cimade

La campagne sera lancée à la fin du mois de février 2010 et s'articulera autour de la Journée des droits des femmes du 8 mars, qui représente un moment-clé de sa médiatisation. Elle permettra, d'une part de sensibiliser l'opinion publique sur les situations de double violence, et d'autre part, d'interpeller les élus et institutions sur l'importance de changer les pratiques et déappliquer les droits des femmes étrangères.

Dans cette optique, La Cimade souhaite obtenir des engagements concrets de la part des élu-es et des institutions, notamment à travers la signature d'une Charte. Celle-ci engagera à garantir l'application de la loi (en particulier dans les préfectures et les commissariats), à améliorer la formation de tous les personnels amenés à travailler auprès des femmes étrangères victimes de violences et à favoriser leur accès aux droits. Des actions de mobilisation citoyenne seront mises en place pour sensibiliser le public, de même qu'une affiche et un clip vidéo seront diffusés. Une plaquette d'informations juridiques sera distribuée auprès du personnel des services sociaux.

De par votre travail associatif, vous pouvez être concerné-e par cette problématique de la double violence. Aussi, dans le cadre de cette campagne, nous souhaiterions travailler en coopération avec votre association autour de la Journée du 8 mars. Nous pourrions ainsi vous apporter des outils de sensibilisation si notre projet vous intéresse. Votre association pourrait être également mentionnée sur notre site Internet. En outre, des rencontres seront organisées pendant le mois de mars et votre association pourrait participer à des débats sur la question de la double violence. Si vous souhaitez soutenir la campagne, nous vous remercions de nous le signaler. Afin de vous donner plus de détails sur la campagne et pour que nous puissions envisager ce projet ensemble, nous nous tenons à votre disposition pour une rencontre. En vous remerciant par avance de l'attention que vous saurez porter à cette proposition.

13 - Femmes afghanes, un échec partagé – Carol Mann

En décembre, l'ONG Human Rights Watch (HRW) a publié son rapport sur la situation des femmes afghanes. Le constat est atterrant. A la suite de la destruction des tours jumelles à New York, le 11 septembre 2001, l'opinion publique s'est enfin intéressée au traitement des femmes par le régime taliban, jusqu'ici critiqué principalement par des associations féministes occidentales. Une vaste entreprise humanitaire fut lancée. Un déferlement médiatique, l'arrivée des ONG, d'innombrables commissions et enquêtes, des élections, le tout suivi de projets encourageant l'autonomie des femmes, paraissaient augurer un avenir plus clément. De 2002 et 2005, le progrès était tangible, la scolarisation des filles, surtout en ville, l'accès au travail et un début de changement des mentalités laissaient leurs marques sur une société épisée par la guerre. Pourtant, un déclin rapide a suivi.

L'état des lieux de HRW met en cause toute politique d'aide et de reconstruction. Le rapport passe en revue cinq aires emblématiques : l'agression des femmes dans la sphère publique, la violence, les mariages forcés, l'accès à la justice et la scolarité secondaire des filles. Si un quart des députés est féminin, leur parole est étouffée. Les députées, avocates et militantes qui osent protester sont menacées. Les assassinats ne sont pas rares, perpétrés par les talibans et leurs alliés et destinés à inhiber toute ambition féminine. Le nombre de femmes dans la fonction publique est en baisse. Du fait de l'impunité de ces crimes, le gouvernement augmente l'effet dissuasif de cette campagne de violence croissante.

Ce qui se passe en haut lieu reflète une tendance élargie. Selon une enquête réalisée en 2008, 87,2 % des femmes de tout âge ont subi au moins un acte de brutalité physique, sexuel, psychologique (1). La police et les juges n'interviennent pas, estimant que cela relève du domaine privé. Les problèmes se règlent selon le droit coutumier préislamique, principale référence juridique du pays, au détriment du droit coranique ou constitutionnel. Moins de 15 % osent porter plainte, par manque de confiance dans la justice des tribunaux.

Le viol n'est pas criminalisé, seul l'est le zina, le rapport sexuel non réglementé, soit hors mariage, assimilé à l'adultère : c'est ainsi que les victimes de viol se retrouvent souvent derrière les barreaux, et les violeurs en général s'en sortent en soudoyant les juges. Près de 60 % des filles sont mariées avant l'âge de seize ans, souvent sans leur consentement. Les grossesses précoces suivent, dans un contexte de brutalité et de malnutrition. La mortalité maternelle et infantile reste l'une des plus élevées sur terre. La majorité des filles n'étant pas scolarisée et le taux d'alphabétisation féminin se situant à un niveau très bas, aucune politique de santé publique ou de prise de conscience des droits humains ne risque d'être efficace.

Comment l'Afghanistan en est-il arrivé là, après huit ans de présence d'experts étrangers, d'aide financière massive (8,9 milliards de dollars, provenant de soixante pays différents) et d'assistance ininterrompue ? L'échelle du Pnud situe l'Afghanistan au numéro 181 sur 182, juste avant le Niger. Et le taux d'alphabétisation féminine est le plus bas avec une moyenne nationale de 12,8 % et un taux de presque zéro à Kandahar. Certes, le détournement des aides et la corruption doivent être incriminés dans ce pays qui a tourné au narco-Etat, produisant plus de 90 % de l'opium mondial. L'organisation de l'aide humanitaire porte sa part de responsabilité. Son but n'est pas une simple reconstruction post-conflit, mais une tentative de créer in fine un avatar de la société mondialisée, qui rendrait possible le développement sur le modèle capitaliste.

Dans les années 70, l'aide soviétique à l'Afghanistan procédait d'un élan comparable, avec un autre idéal de société en vue. Des erreurs de tactique ont été commises en considérant les femmes selon un référent occidental, séparées des hommes et du contexte familial. Une réflexion sur la nature des espaces privé et public en Afghanistan n'a pas été entreprise, ce qui a invalidé des efforts pourtant considérables, décriés comme une ingérence inacceptable. Dans un contexte ultra-patriarcal, les droits des femmes ne constituent guère une urgence, en dépit d'une Constitution

supposément égalitaire. Malgré tous ses défauts, l'éthique humanitaire exige l'application d'une notion universelle de droits humains difficilement recevable en Afghanistan.

La sonnette d'alarme avait déjà été tirée quand, en mai 2009, le président Karzaï fit adopter une loi restreignant les droits des femmes chiites, d'un niveau de sévérité inconnu depuis les talibans. Malgré la protestation internationale, il fit discrètement passer une version allégée pour s'assurer le vote des fondamentalistes chiites. Pour demeurer au pouvoir, Hamid Karzaï n'a cessé de faire des compromis avec des politiciens conservateurs, au détriment des femmes. L'opposition aux talibans n'est pas fondée sur des motifs idéologiques, mais des raisons de stratégie opportuniste. C'est pourquoi des chefs de guerre réactionnaires assistent le gouvernement contre les insurgés et il a fallu les récompenser, en sacrifiant toute mesure en faveur des femmes : l'abject traitement de ces citoyennes de seconde zone seul fait consensus. Les maladresses des agences humanitaires sont présentées comme autant de tentatives pour discréditer l'honneur viril. La béance d'un quelconque Etat de droit en Afghanistan ne laisse guère espérer une véritable amélioration de la vie des femmes.

La situation des femmes afghanes, en général, se détériore. D'après Human Rights Watch, elles sont "de plus en plus menacées par les factions extrémistes sans que le gouvernement les protège". Des défenseurs des droits des femmes veulent interpeller les représentants de la communauté internationale, ce jeudi, lors de la conférence sur l'Afghanistan à Londres.

L'idée de réintégrer les talibans dits modérés au paysage politique national semble séduire de plus en plus de décideurs afghans et internationaux. En début de semaine, lexpress.fr faisait état de cette évolution qui devrait dominer les débats à la conférence internationale sur l'Afghanistan, ce jeudi à Londres. Mais, dans la société civile afghane, il en est donc le sang se fige à l'idée d'un "retour aux années de plombs", à cette période sombre où les talibans imposaient leurs lois, de 1996 à 2001.

14 - La main tendue du Président Karzaï aux talibans inquiète les associations de femmes - L'Express.fr

La situation des femmes afghanes, en général, se détériore. D'après Human Rights Watch, elles sont "de plus en plus menacées par les factions extrémistes sans que le gouvernement les protège". Des défenseurs des droits des femmes ont interpellé les représentants de la communauté internationale ce jeudi, lors de la conférence sur l'Afghanistan à Londres.

Le président Karzaï avait déjà suscité de vives critiques internationales en tentant de faire passer un texte restreignant les droits des femmes chiites. Il avait finalement renoncé à le ratifier sous la pression. Mais la situation des femmes afghanes se détériore. D'après Human Rights Watch, elles sont "de plus en plus menacées par les factions extrémistes sans que le gouvernement les protège". "Depuis quelques années, les choses avancent petit à petit, non sans difficultés c'est vrai. Mais des femmes font des études ou travaillent, 6 millions d'enfants, dont des petites filles, vont à l'école, les gens ont de l'espoir", a souligné Shoukria Haïdar, présidente de l'association Negar Soutien aux femmes d'Afghanistan lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale.

"Si on offre aux talibans de participer au pouvoir, ils parviendront à changer la Constitution dans leur sens. Ils fermeront les écoles, enfermeront les femmes chez elles", s'est inquiétée cette militante afghane de passage à Paris ce mercredi, avant de tenter de se faire entendre dans la capitale britannique où elle doit porter une résolution élaborée par un ensemble d'associations et de militants à Kaboul en début de semaine. Les femmes afghanes "savent parfaitement ce qui les attend si les talibans parviennent à imposer leur loi de nouveau. On ne peut pas les sacrifier, sous prétexte de sceller une réconciliation nationale", ajoute Geneviève Couraud, secrétaire générale de Negar à Paris.

Après neuf ans de combats qui ont d'abord évincé les talibans avant de les voir reprendre de la vigueur sur le plan militaire, la stratégie de Hamid Karzaï vise en effet à explorer une nouvelle piste afin de sortir du "bourbier afghan". Elle impliquerait que la liste noire de personnalités affiliées à Al Qaeda et aux talibans soit révisée.

Cinq talibans sortis de la liste noire : Le Conseil de sécurité de l'ONU a annoncé mardi avoir retiré cinq talibans de sa liste des personnes faisant l'objet de sanctions pour leurs liens passés avec Al-Qaeda, accédant ainsi à une demande du président afghan. Cette liste qui comprend 500 noms dont ceux de 142 talibans est consultable sur internet. Ces cinq hommes sont l'ancien ministre des Affaires étrangères du régime taliban Abdul Wakil Mutawakil, l'ancien ministre adjoint du Commerce Fazl Mohammad, l'ex-ministre adjoint des Affaires frontalières Abdul Hakim, l'ex-ministre adjoint de la Planification Mohammad Musa et un ancien membre du service de presse du ministère des Affaires étrangères, Shams Us-Safa. Le président afghan compte aussi réinsérer des talibans par le don de terre, l'offre d'une formation professionnelle ou l'octroi d'une somme d'argent. Alors que les talibans ont à maintes reprises signifié qu'ils n'entendaient pas négocier, Karzaï espère ainsi qu'au moins les moins radicaux et les plus pauvres accepteront.

Un "cadeau inacceptable" pour Shoukria Haïdar, d'autant qu'il pourrait se révéler contre-productif selon elle. "Souvenez-vous, en 2002-2003, pour contrer la culture du pavot et la production de drogue notamment dans le sud du pays, on a distribué de l'argent aux agriculteurs. Mais au lieu de s'en détourner, ils ont essaimé et ce fléau s'est étendu dans les régions". Depuis, la communauté internationale a changé de discours dans le domaine agricole. "Si on paie les insurgés pour qu'ils délaisSENT la lutte armée, vous pouvez vous attendre au même phénomène", avertit la militante des droits des femmes. Pire, cette "vraie-fausse paix" pourrait porter en son sein les germes d'une nouvelle "guerre civile", selon la député du Nord, Françoise Hostalier, à l'initiative de cette rencontre. Derrière la distribution de terres, elle soupçonne en effet un intérêt purement électoraliste de la part de Karzaï qui souhaiterait "implanter des Pachtounes, son ethnique, dans le nord du pays où les autres ethnies comme les Tadjiks lui sont nettement moins favorables".

Que propose un organisme comme Negar comme alternative ? "Continuer dans le sens du progrès, offrir une éducation aux Afghans, leur permettre d'être bien rémunéré pour le travail accompli, et ainsi lutter contre la corruption ou le trafic de drogue", évoque Shoukria Haïdar. Un travail de longue haleine, appuyé par un renforcement du pan civil de l'action internationale, qu'elle tentera d'évoquer à Londres ce jeudi en s'appuyant sur une résolution adoptée par 200 organisations de défense des droits des femmes et de la société civile. Elle espère être entendue avant la conférence suivante, à Kaboul, en juin. "On ne peut pas laisser l'argent de la communauté internationale permettre à ces sauvages d'instaurer à nouveau un régime de barbarie, comme si de rien n'était", insiste la militante avec conviction. Des "sauvages" qui, pour elle, ne seront jamais des "talibans modérés". "Ceux qui sortent du rang, qui acceptent la constitution et retournent à la vie civile n'en sont plus. Quant à ces 'talibans modérés', s'ils existent, qu'ils s'organisent, qu'ils s'expriment dans un groupe différent des 'talibans durs'. Faute de quoi, un « taliban modéré » restera toujours un taliban ».

15 - La Résolution de Kaboul

Cette résolution a été adoptée par 200 organisations de défense des droits des femmes et de la société civile afghane à l'Hôtel Intercontinental - Kaboul, Afghanistan, le 25 janvier 2010 : « Le 28 janvier 2010 va se tenir à Londres une conférence au cours de laquelle sera discuté un plan de négociation avec les talibans. Nous, ici réunis, organisations de défense des droits des femmes et de la société civile afghane, participant à ce rassemblement historique, avons acté les points suivants :

- En vertu du fait que les talibans ont de façon permanente violé les droits des hommes et des femmes de notre pays, et ce pendant et après qu'ils ont été au pouvoir, nous exprimons clairement

et fermement notre objection à toute négociation avec les talibans. Nous voulons la paix et la sécurité dans notre pays, mais nous affirmons que la Constitution afghane et la Déclaration internationale des Droits de l'Homme ne sauraient, en aucun cas, être soumises à un marchandage. Nul, y compris l'Etat afghan, n'a le droit de faire entrer dans l'appareil de l'Etat des criminels, des personnes qui ont violé les Droits de l'Homme et les Droits des femmes. En revanche, nous acceptons que ceux qui ont été contraints de rejoindre les talibans, puissent être soutenus et encouragés à quitter leurs rangs.

Nous alertons la communauté internationale sur le fait qu'elle ne doit pas subventionner un plan qui renforcerait les talibans terroristes. N'étendons pas, par la mise en œuvre de plans voués à l'échec, l'insécurité sur le territoire afghan. Nous estimons qu'il n'y a aucune différence entre les dirigeants talibans et les dirigeants de l'organisation «sortie de l'enfer» Al Qaeda. Retirer les noms de talibans de la liste noire (liste du Comité 1267 des Nations Unies), veut dire qu'il faut aussi retirer de cette liste celui d'Oussama Ben Laden et des autres dirigeants d'Al Qaeda.

L'Etat afghan et la communauté internationale ont la responsabilité et le devoir de soutenir et de protéger la libre expression, les Droits de l'Homme, les Droits des femmes et la démocratie dans le pays. Ces objectifs ne peuvent en aucune manière être atteints par la négociation avec les talibans. Nous exigeons de l'Etat afghan et de la communauté internationale de ne pas laisser l'Afghanistan replonger dans la situation où il était avant 2001 : les valeurs démocratiques ne doivent pas être sacrifiées dans des marchandages politiques.

Cette résolution en huit points a été approuvée à l'unanimité par les 200 organisations participant à ce rassemblement.

16 - Appel pour la liberté et l'égalité des sexes en Iran

Pour mettre fin aux violences et à la répression, pour obtenir la liberté de tout-es les prisonnier-es politiques en Iran, nous appelons les féministes et les défenseurs des droits des femmes de tous les pays à organiser, tout au long du mois de mars qui célébrera le 100^e anniversaire de la journée internationale des droits des femmes, des actions de solidarité et de protestation qui revendiquent la liberté et l'égalité des sexes en Iran

En Iran, le mouvement des femmes est, depuis ces trente dernières années, à l'avant-garde de la lutte pour la démocratie. Comme les discriminations sexistes sont en lien étroit avec d'autres discriminations : sociales, politiques, religieuses et ethniques, la résistance pacifique des femmes, leur lutte contre les violences et les discriminations impactent de manière conséquente le développement des mouvements démocratiques au sein de la société iranienne. Depuis de nombreuses années, avec l'organisation de différentes campagnes et leurs revendications pour l'égalité, les femmes iraniennes marchent sur le chemin de la liberté. Dans ce processus, elles subissent la répression : insultes, violences, arrestations et emprisonnements. Nombreuses sont celles aujourd'hui emprisonnées.

Huit mois se sont écoulés depuis la dernière élection présidentielle en Iran et les contestations populaires qui en ont découlé. Pendant ce temps, dans un contexte de répression permanente, le mouvement pour les droits citoyens s'est développé, avec la présence massive et accrue de jour en jour d'hommes et de femmes. Les mouvements de la société civile, tels que le mouvement des femmes, le mouvement étudiant, le mouvement ethnique et ouvrier ont fait le lit de cette révolte populaire.

A mesure que le mouvement pour la démocratie s'étend, la répression étatique se renforce. La répression contre les militant-es civiques et politiques iranien-nes s'amplifie au moyen de violences psychologiques, physiques et sexuelles, d'arrestations, d'insultes, de lourdes sanctions d'emprisonnement et d'exécution. Aujourd'hui, des dizaines de militant-es féministes, d'acteurs d'autres mouvements de la société civile et d'acteurs politiques ont été arrêté-s ou emprisonné-es

et lourdement condamné-es. Chaque jour, la liste noire des victimes de la répression s'allonge de nouveaux noms. Parallèlement aux arrestations toujours plus nombreuses de féministes et d'autres femmes actives dans le mouvement populaire, de nouvelles lois encourageant les discriminations sexistes sont en train d'être votées.

Au moment du 30^e anniversaire de la Convention internationale pour l'élimination des discriminations envers les femmes (CEDAW) que l'Iran n'a pas signée, nous vivons, dans ce même pays, le 30^e anniversaire de l'affirmation des discriminations sexistes prônées par la Charia. Au seuil de Pékin + 15, en mars 2010, l'Iran n'a accompli aucun de ses engagements internationaux pour l'élimination des discriminations envers les femmes.

Dans ce contexte très sensible, le développement de la solidarité internationale envers les féministes, les femmes et les hommes qui défendent la liberté et l'égalité nécessite aussi un soutien massif envers le mouvement pour la démocratie en Iran. Les mouvements de la société civile pour la citoyenneté sont en dialogue avec les Iranien/nes et les peuples du monde entier depuis des années. En présence d'une censure totale, ils sont devenus leurs propres médias pour appeler les défenseurs de la liberté et de l'égalité à les soutenir et à être solidaires.

Pour mettre fin aux violences et à la répression en Iran, nous, féministes iraniennes, demandons à toutes les féministes d'être solidaire du mouvement des femmes en Iran et le mouvement populaire pour la citoyenneté démocratique. A cette fin, nous vous demandons d'organiser, en mars 2010, dans tous les pays du monde, des actions de protestation qui revendiquent le « Changement pour la liberté et l'égalité ».

Proposition d'action : Nous appelons les féministes du monde entier à consacrer à la revendication « Changement pour l'égalité et la liberté » une place importante dans leurs actions au cours de ce centenaire de la journée internationale pour les droits des femmes et de la 3^e marche mondiale des femmes pour la paix, contre les violences et la pauvreté.

Nous mettrons en place un blog pour informer sur toutes ces actions de solidarité. Ce blog retransmettra nos diverses revendications. De courts entretiens avec des féministes d'Asie, du Moyen-Orient, d'Europe, d'Amérique et d'Afrique sur la nécessité d'une solidarité avec les femmes iraniennes, seront diffusés sur le blog et éventuellement sur youtube.

17 - Victoire sur la lesbophobie à Epinay sous Sénart - Coordination Lesbienne en France

Trois mineurs impliqués dans l'agression de deux jeunes femmes, sont reconnus coupables d'injures et d'agression physique "en raison de l'orientation sexuelle". : Depuis décembre 2007, Priscilla et Cynthia faisaient l'objet de harcèlements lesbophobes de la part de jeunes dans une petite ville de l'Essonne. Le 2 Juillet 2009, la situation s'est aggravée, les deux jeunes femmes furent victimes d'injures («Sales gouines » - «On ne veut pas de lesbiennes à Epinay sous Sénart »...) et de violences physiques. Elles eurent le courage de porter plainte. Les agresseurs : un adulte et trois mineurs sont aujourd'hui reconnus coupables.

Le 15 septembre 2009, l'adulte du groupe comparaissait devant le Tribunal correctionnel d'Evry pour injures publiques "en raison de l'orientation sexuelle". Après avoir nié les faits, il reconnaissait, à l'audience, son implication dans cette agression. Le 24 novembre, les trois mineurs comparaissaient à leur tour devant le tribunal, sans toutefois reconnaître les faits. Le juge pour enfant a rendu ses conclusions le 19 janvier dernier, les déclarant coupables. Justice a ainsi été rendue à Priscilla et Cynthia

Cette décision ouvre la voie à d'autres lesbiennes confrontées à des situations analogues, ce que soulignent les deux jeunes femmes. Si le prix payé fut beaucoup de stress et d'angoisse, l'injustice dont elles ont été victimes a été reconnue par le tribunal et en cela, c'est une victoire. Elles ont eu la chance dans cette épreuve de bénéficier de l'appui de leurs parents et d'un nombre important d'amies-is.

Dans le quartier où Cynthia et Priscilla vivent maintenant, leur quotidien est devenu plus serein... Mais, pour la CLF, la répression n'est pas la solution. Partie civile aux côtés des deux victimes dès le début de l'affaire, la Coordination Lesbienne a demandé 1 euro de dommages et intérêts et la mise en place d'actions pédagogiques pour les agresseurs. Face à des jeunes qui estiment légitime de donner des leçons aux femmes, reprenant les préjugés sexistes et lesbophobes de la société, les mesures préconisées se révèlent souvent inopérantes. Aussi a-t-il semblé nécessaire à la CLF de proposer d'autres alternatives en engageant un travail de réflexion avec Contact IDF, une association de parents d'enfants gays et lesbiens. De cette rencontre est née une proposition pédagogique qui, soumise au juge pour enfants, a été validée et sera appliquée aux trois mineurs. La solidarité de la CLF s'exprime par le soutien financier aux lesbiennes victimes de lesbophobie. Manifestation concrète de sa solidarité active, la CLF, associée à l'une de ses associations membres, CQFD/Fierté lesbienne, a supporté la plus grande partie des frais de justice des deux avocates, Elizabeth Grabli et Caroline Mecary. La Coordination Lesbienne en France revendique le droit pour les lesbiennes de vivre visiblement et affirme qu'il n'y a pas de prix à payer pour le courage d'exister au grand jour.

COLLOQUES, DEBATS, MEETING...

18 - Séminaire : Le Pouvoir a-t-il un sexe ?

Retrouvons nos forces vives et notre radicalité. Le mouvement féministe, qui a pris de l'ampleur en Europe et gagne en reconnaissance, se trouve confronté dans le même temps à un risque de dilution et de brouillage de ses objectifs, à un affaiblissement de ses capacités de mobilisation. Le mouvement féministe doit aujourd'hui repenser sa stratégie et oser poser la nécessité non seulement de préserver et d'acquérir des droits mais aussi de construire une puissance politique. Il nous faut alors défier ce que nous refoulons : la question du pouvoir. La pensée et la pratique féministe doivent donc se confronter au pouvoir d'Etat (politique) et au pouvoir économique, « Le pouvoir est au cœur de tout mouvement subversif, sinon on s'enferme dans les limites du réformisme, qui sont celles d'une soumission arrangée ». Les 4 séminaires 2008 avaient pour thèmes : pouvoir et domination de sexe, pouvoir et consentement, pouvoir et autonomie, pouvoir politique ruptures et stratégies. Les actes en seront publiés prochainement, ils sont audibles sur le site de la Fondation Gabriel Péri.

L'IFE-EFI et la Fondation Gabriel Péri vous invitent à poursuivre réflexion et échanges le lundi 08 février 2010 de 18h.30-21h, Fondation Gabriel Péri, 11 rue Etienne Marcel Pantin (93) métro Hoche, ligne 5, avec Virginie Godet, référente IFE (Belgique), agrégée d'histoire, attachée parlementaire sur le théme : Pouvoir économique - travail invisible des femmes et invisibilisation symbolique.

19 - Séminaire Sexe et genre : Christine Deltrez - Institut Emilie du Chatelet

C'est avec plaisir que nous vous invitons à la prochaine séance du séminaire " Sexe et genre : « pour un dialogue interdisciplinaire au carrefour des sciences de la vie et des sciences humaines » qui se tiendra le 28 janvier 2010. Nous aurons l'honneur d'accueillir Christine Detrez, Sociologue, Maîtresse de conférences à l'École normale supérieure lettres & sciences humaines, Université Lyon-2, qui nous présentera ses travaux sur le thème : « Il était une fois le corps : le corps expliqué aux enfants ». Le séminaire aura lieu de 14h à 16h30 à l'amphithéâtre de Paléontologie du Jardin des Plantes, 2 rue Buffon, 75005 Paris (métro Austerlitz, Jussieu, Censier-Daubenton ; autobus 89, 91, 67, 47). Nous vous attendons nombreux pour cette séance de séminaire et le débat qui suivra. Bien cordialement, Evelyne Peyre, Joëlle Wiels, Nicole MosconiL